



Principaux tarifs - Médiateur Réunion

Mise à jour novembre 2024

PARTICULIERS (médiation familiale, voisinage, succession, conso...)	
Appel téléphonique à un tiers	50 €
Rédaction de courrier	50 €
Établissement d'une attestation d'entente sur la pension alimentaire (CAF)	100 € en distanciel 120 € en présentiel
Accompagnement à la demande d'homologation d'une convention parentale	300 €
Consultation d'information / entretien de suivi	150 €
Frais d'ouverture de dossier de médiation, rédaction d'une convention de médiation	150 €
Entretien individuel de médiation	200 €
Réunion conjointe de médiation	250 €
Mandat de négociation au nom du client	Sur devis

ENTREPRISES	
Consultation d'information	Gratuit
Frais d'ouverture de dossier de médiation, rédaction d'une convention de médiation	200 €
Entretiens préalables de clarification individuels	100 € / entretien
Entretien individuel de médiation	400 €
Réunion conjointe de médiation	450 €
Réunion de coordination, d'accompagnement à la mise en œuvre d'un accord, de suivi ou d'évaluation	100 € / heure
Forfait diagnostic	Selon nombre de salariés ou de dirigeants
Accompagnement individuel du manager ou du dirigeant	200 € / séance de 2h
Forfait médiation entre 2 associés TPE	1 500 €
Médiation au-delà de 3 associés TPE, entre associés PME et grandes entreprises, entre entreprises, entre entreprise et client, autres situations	Sur devis
Mandat de négociation au nom de l'entreprise	Sur devis

MEDIATION DE LA CONSOMMATION (obligation légale des professionnels)	
Conventionnement médiation de la consommation (TVA applicable)	Tarif selon CA, variant de 25 € HT à 6 000 € HT pour 3 ans

ASSOCIATIONS	
Association employeuse	Tarifs entreprises
Association non-employeuse	Sur devis

FORMATIONS	
Formation individuelle à la communication et la qualité relationnelle	150 € / séance de 2h
Formation en duo à la communication et la qualité relationnelle	200 € / séance de 2h
Formation collective à la communication et la qualité relationnelle	Sur devis

MEDIATION JUDICIAIRE	
Tarifs basés sur la provision fixée par l'ordonnance de la Cour d'appel avec un minimum de :	1 200 € pour 2 parties 2 400 € pour 3 parties

Frais de déplacement (pour les déplacements au-delà de 10 km autour de saint Pierre)	Barème kilométrique fiscal
---	----------------------------

À l'exception des conventionnements en médiation de la consommation, la TVA n'est pas applicable.
Tous les règlements doivent être effectués d'avance, par virement bancaire ou espèces.